



<p>No de la résolution ou annotation</p>	<p>PROVINCE DE QUÉBEC CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DES PATRIOTES</p> <p>Procès-verbal de la séance virtuelle du conseil d'établissement tenue le mardi 26 janvier 2021, à 16 heures.</p> <p>ÉTAIENT PRÉSENTS :</p> <ul style="list-style-type: none">— Annie Pontbriand, directrice du centre— Émilie Lamothe, représentante du personnel professionnel— Manon Fauteux, représentante des groupes communautaires et socioéconomiques— Élise Violetti, représentante des groupes communautaires et socioéconomiques— Philippe Dubois, représentante du personnel enseignant— Alain Roy, représentant du personnel enseignant <p>Pascale Lévesque, représentante du personnel enseignant</p> <p>ABSENTE :</p> <ul style="list-style-type: none">— Ariane Lettner, représentante des élèves <p>OUVERTURE DE LA SÉANCE À 16 h 03</p> <p>1. MOT DE LA PRÉSIDENTE</p> <p>Elise Violetti souhaite la bienvenue aux membres et désire souligner l'excellent travail réalisé par l'ensemble des intervenants, et ce malgré les difficultés rencontrées avec toutes les adaptations à la « COVID ». Comme ce sera bientôt la semaine de la persévérance scolaire, elle dit « BRAVO » à vous tous pour tout ce qui a été accompli !</p> <p>2. MOT DE LA DIRECTRICE</p> <p>Annie Pontbriand poursuit avec un retour sur le projet éducatif du CEAP qui a été évalué lors de la dernière rencontre du CÉ. Elle nous rappelle que le cœur de ce projet est de réduire le taux d'abandon des élèves. Différents moyens sont mis en place pour réduire le taux d'abandon de nos élèves.</p> <p>La gestion de la COVID se déroule bien. Grâce à une équipe de collaborateurs motivés qui ont bien organisé et mis en place les différentes mesures sanitaires, il y a eu très peu de cas et aucune éclosion dans nos différents points de services.</p>
--	--

	<p>Depuis janvier, l'organisation scolaire connaît une légère baisse d'inscription. Les élèves qui ont quitté sans compléter leurs études seront contactés afin de les inciter à un retour en classe.</p> <p>Le budget de l'an dernier a laissé les finances du CEAP en excellent état et a permis au Centre de mettre sur pied différents projets. Pour l'année en cours, aucun déficit n'est en vue et le budget se porte très bien.</p> <p>3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Élise Violetti fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Philippe Dubois que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que soumis.</p> <p>La proposition est appuyée par Pascale Lévesque</p>
CÉ-20-21-10	<p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 29 SEPTEMBRE 2020</p> <p>Les membres ayant tous pris connaissance du procès-verbal,</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Émilie Lamothe que le procès-verbal de l'assemblée du 10 novembre 2020 soit adopté tel que soumis.</p> <p>La proposition est appuyée par Manon Fauteux.</p>
CÉ-20-21-11	<p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</p> <p>5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 29 SEPTEMBRE 2020</p> <p>Point 7 : PLAN DE LUTTE À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE</p> <p>L'élaboration du nouveau plan de lutte à l'intimidation et à la violence du CEAP a été retardée mais le CEAP travaille actuellement à mettre sur pied un plan qui répondra adéquatement à notre situation et à nos besoins.</p> <p>6. RAPPORT ANNUEL DU CENTRE : ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF, MODIFICATION</p> <p>Annie Pontbriand fait un retour sur certains objectifs du projet éducatif.</p> <p>OBJECTIF 3.1 : Augmenter de 10 % la présentation de notre offre de service</p> <p>Annie Pontbriand présente un changement à l'évaluation de cet objectif du projet éducatif. Après une analyse plus approfondie, nous constatons une correction à apporter. L'objectif n'est pas atteint et demandera certains ajustements. Pour cette raison, il est recommandé</p>

<p>CE-20-21-12</p>	<p>d'en modifier l'évaluation en passant du vert au rouge. Annie Pontbriand apporte les explications qui justifient ce choix.</p> <p>Afin d'en améliorer la lecture, Alain Roy fait la recommandation que les statistiques sur lesquelles sont basées cette évaluation soient ventilées.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Alain Roy que la pastille représentant l'atteinte de l'objectif 3.1 : Augmenter de 10 % la présentation de notre offre de service, passse du vert au rouge;</p> <p>La proposition est appuyée par Manon Fauteux.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>7. CONSULTATION : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSP</p> <p>L'article 162 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que « Le conseil d'administration du centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement. (...) »</p> <p>Par ailleurs, l'article 169 LIP prévoit qu'il est possible que des membres du conseil d'administration participent à distance à une séance à l'aide de moyens technologiques, à condition de le prévoir dans le cadre d'un règlement.</p> <p>Lorsque le conseil d'administration adopte un règlement, un processus particulier doit être respecté, qui inclut notamment la publication d'avis publics et la consultation des conseils d'établissement (art. 392 LIP).</p> <p>Un projet de Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration a donc été transmis à tous les conseils d'établissements, afin qu'ils puissent donner leur avis.</p> <p>Le Conseil d'administration recevra les avis et par la suite adoptera le règlement final lors de sa séance du 23 février 2021.</p> <p>Les membres échangent au sujet de ce projet de règlement.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Élise Violetti, il est résolu à l'unanimité de formuler les commentaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Permettre la possibilité de participer virtuellement aux séances du Conseil d'administration tel que prévu dans le présent document; — Retirer l'obligation qu'un membre soit présent au siège social lors de la tenue des rencontres du Conseil d'administration. <p>La proposition est appuyée par Philippe Dubois.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>CE-20-21-13</p>	<p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>

CÉ-20-21-14	<p>8. FORMATION OBLIGATOIRE POUR TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</p> <p>S'adressant à tous les membres des conseils d'établissement, une nouvelle formation obligatoire développée par le ministère de l'Éducation est maintenant disponible en ligne via le site du ministère. Annie Pontbriand fait un bref résumé de cette formation qui est présentée sous forme de capsules vidéo et soutenues par un cahier et des fiches thématiques.</p> <p>Après quelques questions et réponses, il est convenu que les membres en feront le visionnement individuellement et qu'à la prochaine rencontre, un retour sur cette formation sera à l'ordre du jour.</p> <p>9. AUTRES SUJETS</p> <p>Aucun autre sujet n'est ajouté à l'ordre du jour</p> <p>10. PAROLE AU PUBLIC</p> <p>AUCUN PUBLIC PRÉSENT</p> <p>11. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE</p> <p>Tel qu'il en avait été convenue, la prochaine rencontre aura lieu le mardi 23 mars, à 16 heures.</p> <p>11. LEVÉE DE LA RENCONTRE : 16 h 47.</p> <p>Après des remerciements de la part de la direction pour la participation de tous les membres et les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités,</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Philippe Dubois que la séance soit levée.</p> <p>La proposition est appuyée par Alain Roy.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>_____</p> <p>Élise Violetti, présidente</p> <p>_____</p> <p>Annie Pontbriand, directrice</p>
-------------	--